

Courrier des lecteurs

La voie du centre

Lettre du jour

Cologny, 15 mars Si la candidate vert-rose avait véritablement réussi à rassembler les votes de gauche, elle aurait recueilli plus de 50% des voix et aurait été élue au premier tour. Ça n'est clairement pas le cas.

La droite, elle, présentait cinq candidats et a récolté plus de 60% des voix. Paradoxe: une droite divisée fait plus de voix que la gauche minoritaire mais unie.

Et si la droite genevoise redevenait raisonnable, fidèle à ses valeurs, intelligible?

Cet appel s'adresse à tous les hésitants, potentiels abstentionnistes ou engagés mais déboussolés.

Grâce au Centre, un alignement des planètes peut devenir une opportunité pour notre canton, lui permettant ainsi de se montrer, à nouveau, responsable.

Delphine Bachmann est toute désignée: jeune, engagée, crédible, intelligente, connue et reconnue au-delà de son parti.

N'oublions pas que nos adversaires politiques prônent la dé-

croissance et des hausses d'impôts, de manière générale et dogmatique. Rien d'autre.

N'oublions pas non plus que nos «Genferiein» entachent la réputation de notre République à Berne. Rien d'autre.

L'élection de Delphine Bachmann, valeureuse, engagée et compétente, donne l'opportunité, dans une droite unie, d'éviter une autre crise que la crise sanitaire et économique, à savoir une crise politique au sein du gouvernement genevois, qui serait dévastatrice.

L'engagement de cette femme de conviction ne doit être ni un sacrifice, ni un alibi. Tant la raison que la vision d'un avenir post-crise du Covid ambitieux doivent conduire tous les électeurs de ce canton qui souhaitent sortir de cette crise grands et responsables à voter en faveur de la candidate du Centre, Delphine Bachmann. Une étoile montante n'est pas une étoile filante.

Concrétisons notre responsabilité de citoyens, de femmes et d'hommes engagés et valeureux: votons et faisons voter Delphine Bachmann. Ce vote en faveur du Centre est l'unique option réaliste et responsable.

Pierre-François Unger

Animaux en peine

Meinier, 15 mars Pour un cerf, erratique, ayant perdu ses repères et ses pairs, combien d'autres animaux moins charmants peut-être, perdent la vie par la faute d'humains moins compatissants? Oui, un cerf, un daguet, une biche ont le droit de vivre... dans leur milieu. Pas forcément en ville, où ils risquent d'engendrer un accident en s'enfuyant.

Et alors, si l'automobiliste est blessé, le cerf sera-t-il autant défendu qu'il l'est depuis des semaines dans la presse, qui relaye les indignations de citoyens bien-pensants? Ceux-là, justement, remuent-ils autant les médias et réseaux sociaux pour les milliers de crapauds et grenouilles écrasés dans l'indifférence générale sur les routes en cette période de re-production? Ou les castors qui ont le malheur de quitter un milieu pour un autre en passant par une route. Ou des centaines de hérissons qui cheminent trop lentement devant les routes des voitures. Ou des blaireaux qui tentent de rejoindre leur terrier. Et les insectes qui se brûlent sur les éclairages nocturnes, autant privés (qui ne s'en privent pas) que publics.

Toutes ces bestioles font partie de l'écosystème que nous devons protéger autant, si ce n'est plus, qu'un cerf perdu dans un cimetière citadin. Alors pensons-y et pleurons aussi pour elles.

Laurence Naef

Aller voter

Genève, 12 mars Dans la cathédrale Saint-Pierre, M. Maudet, brillamment élu conseiller d'État, a promis d'œuvrer pour le bien de Genève et de ses habitants. Qui est-il aujourd'hui? [...] Un homme acharné à son «bon droit», quitte à le justifier grâce à des arguments juridiques. Condamné, il l'est jusqu'au jugement du recours de ses avocats

contre cette décision donc toujours présumé innocent... Avec ses collègues au Conseil d'État, les rapports sont tendus, et c'est peu dire... Il les a chargés de tâches supplémentaires alors que lui n'avait plus qu'un minidépartement tout en continuant à percevoir son plein salaire. Bref, qu'a-t-il fait pour le canton? Trois ans de marasme... Triste bilan. Erreur, il a toujours veillé à se promouvoir en tant que victime sacrifiée sur l'autel de la morale communément admise. [...]

Son bilan politique est un désastre. Ah non, j'oubliais, excusez-moi: une très bonne campagne parfaitement démagogique à sa propre gloire. Que faire, le 28 mars? Aller voter!

Catherine Wind

La vie politique

Belleuve, 15 mars On entend trop souvent les jeunes dire qu'ils ne feront jamais de la politique, voire qu'ils ne votent jamais; ils pensent que cela ne sert à rien parce que les politiciens sont corrompus et ne s'intéressent qu'à eux-mêmes. Si les Genevois élisent le 28 mars un candidat capable de mensonges et d'autres actions douteuses, et qui, en plus, a bouleversé le travail du Conseil d'État - l'institution dont le bon fonctionnement est justement garant de l'intérêt général -, qui seront nos futurs politiciens? Les électeurs ont une formidable occasion de montrer clairement que c'est l'éthique et le souci du bien commun qui priment en politique.

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à courrier@tdg.ch, ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, cp 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos coordonnées.

Face-à-face



Suivre ou non la CCIG

La recommandation faite à ses membres par la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG) de voter pour Pierre Maudet au second tour de l'élection partielle au Conseil d'État n'est pas passée inaperçue. À Genève et à Berne, des élus genevois des partis de droite ont fait connaître leur désapprobation. Des chefs d'entreprise aussi. D'autres soutiennent le choix du comité de la Chambre.

Pierre Maudet, c'est le choix qui s'impose



L'invité
Stéphane Oberson
Boulangerie Oberson SA

Alors que nous sommes empêtrés dans une crise économique dont il est difficile de prédire la fin, il est impératif que les entreprises puissent compter sur des conditions-cadres favorables. Or, quelles sont-elles? Une fiscalité équilibrée, sans ponctions supplémentaires, une mobilité sans entraves pour les transports professionnels ou encore de l'énergie à prix juste. Si le Conseil d'État bascule à gauche au deuxième tour de l'élection, le 28 mars prochain, il est peu probable que ces conditions soient garanties.

La réalité économique et ses conditions-cadres, Pierre Maudet les connaît mieux que quiconque pour l'avoir expérimentée durant des années. Il est particulièrement bien équipé pour apporter des réponses concrètes et rapides aux entreprises dans la détresse et préparer la reprise. Certes, dire publiquement qu'on soutient sa candidature n'est pas à la mode: il n'y a qu'à voir la déferlante de réactions négatives qui a suivi la recommandation de vote émise par la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, dont je fais partie avec satisfaction depuis des années.

Pourtant, les faits ont la tête dure: Pierre Maudet est le candidat ayant réalisé le meilleur score à droite, loin devant le candidat PLR. C'est donc qu'il y a une majorité si-

lencieuse qui veut laisser une seconde chance à M. Maudet de déployer ses réelles compétences, alors qu'on entend surtout certaines âmes charnelles qui veulent se débarrasser d'un conseiller d'État qui fonce peut-être trop vite à leurs yeux. On peut d'ailleurs se demander si le fait que les opposants se font largement entendre, au contraire des partisans du candidat Maudet, ne relève pas d'une espèce de bien-pensance politique selon laquelle il est de bon ton de s'ériger en moraliste et en juge...

Moi, plus prosaïquement, je réfléchis en patron d'entreprise qui a des emplois à préserver et je constate que, pour faire barrage à la gauche, il faut une «locomotive».

Le score de M. Maudet au premier tour lui donne cette crédibilité populaire. Ce qui compte maintenant, c'est d'éviter qu'on ne déroule le tapis rouge à l'Alternative. Le fait que Pierre Maudet a été condamné devant la justice - en première instance et très partiellement au demeurant - ne lui enlève aucune légitimité de se présenter. Pour autant, il est clair que, notre entreprise et de la développer de manière durable. En fin de semaine dernière, lorsque j'apprends en écoutant M. Subilia, sur La Première, que la CCIG recommande de voter pour Pierre Maudet au second tour, j'en reste abasourdi et fâché. M. Maudet vient tout juste d'être condamné pour acceptation d'un avantage. Et ses proches sont condamnés pour des faits du même type et pour instigation à abus d'autorité. Ceci pour le volet pénal. Plus grave encore, la «gestion»

Non au soutien à un patronat dépassé



L'invité
Eric Dubouloz
Membre de la direction d'Ecoservices SA

Ecoservices SA est membre de la CCIG depuis sa création, il y a vingt-trois ans. Notre direction s'est engagée dès le début, notamment dans la Commission énergie et environnement dont elle est toujours membre. Durant le premier confinement du printemps 2020, Ecoservices a offert ses compétences en santé au travail en s'engageant personnellement aux côtés de la direction de la CCIG (Mme Hardyn et M. Subilia) dans le soutien aux entreprises (réponses aux questions personnalisées, aide pour la mise en œuvre de plans de protection, etc.). À relever également qu'à notre entrée il y a vingt-trois ans, nous comptions 2 collaborateurs et qu'aujourd'hui Ecoservices en compte près de 40.

Il est également important de relever qu'aucun membre de notre direction ou de notre conseil d'administration n'est membre d'un parti politique. Notre job, c'est de faire tourner notre entreprise et de la développer de manière durable. En fin de semaine dernière, lorsque j'apprends en écoutant M. Subilia, sur La Première, que la CCIG recommande de voter pour Pierre Maudet au second tour, j'en reste abasourdi et fâché. M. Maudet vient tout juste d'être condamné pour acceptation d'un avantage. Et ses proches sont condamnés pour des faits du même type et pour instigation à abus d'autorité. Ceci pour le volet pénal. Plus grave encore, la «gestion»

de Pierre Maudet de la DGDERI est très fortement critiquée par deux experts (la première - une femme - ayant été attaquée par M. Maudet, puis un ancien juge fédéral). Son équipe était pourtant fortement impliquée dans la gestion de la crise Covid avec un engagement sans relâche pour l'aide aux entreprises genevoises, 7 jours sur 7.

Enfin, nous apprenions lundi que la recommandation de vote émane seulement des quelques membres du comité, contre l'avis du conseil économique regroupant 25 chefs de d'entreprise. Ainsi, quelques personnes prennent position au nom des 2400 entreprises membres, contre l'avis du conseil élu par ses mêmes membres... 2400 entrepreneurs et entrepreneurs, qui découvrent soudainement que «leur» chambre recommande de voter pour une caricature de patronat, un patronat à l'ancienne, masculin (bien évidemment), mettant en avant le copinage et le retour d'ascenseur, manipulateur, ayant une conduite autoritaire et désordonnée.

Nos entreprises ne veulent plus, depuis longtemps, de ce patronat dépassé. La gestion d'une entreprise aujourd'hui nécessite des patrons intègres, motivants, qui valorisent leurs équipes pour qu'elles se sentent en confiance pour mettre en avant leurs compétences, pour mener à bien les projets confiés avec intelligence, agilité et innovation. Nos entreprises genevoises sont celles-ci. Engagées aujourd'hui pour demain. Et non pas pour tenter de sauvegarder l'ancien monde.

Pierre Maudet ne fait pas honneur à l'économie. Et la décision déplorable de vendre ni fait pas honneur à la CCIG ni à sa soi-disant bonne gouvernance...

Biodiversité

Trop nombreux, les cerfs genevois risquent leur vie

L'État veut limiter la population de ces animaux toujours plus nombreux dans les bois de Versoix. Le sujet divise les défenseurs de l'environnement.

Antoine Grosjean

Après la vague de réactions outrées ayant suivi l'abattage d'un jeune cerf égaré au cimetière de Châtelaine, voilà une nouvelle qui va faire du bruit. L'État envisage d'autoriser les tirs de régulation des cerfs afin de limiter leur population, qui est en croissance constante dans les bois de Versoix. Après d'intenses débats internes, la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB), où sont notamment représentées des organisations de défense de l'environnement comme le WWF et Pro Natura, a rendu ce mardi un préavis positif à cette demande de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Il revient maintenant au Conseil d'État de donner, ou non, son feu vert.

Neuf kilomètres de clôtures

Les raisons avancées pour ces tirs, qui seraient effectués par les gardes de l'environnement, sont de protéger la forêt et l'agriculture. En hiver, le plus grand mammifère présent dans le bassin genevois se nourrit principalement de jeunes pousses d'arbres, en particulier de chêne, l'essence principale des forêts genevoises. Or, cela empêche ces pousses de grandir et de régénérer la chênaie, alors que le Canton s'efforce justement d'améliorer sa qualité pour pouvoir la valoriser dans la production de bois de construction ou de ressource énergétique. Ces animaux affectionnent aussi les plantes herbues, ce qui peut les amener à jeter leur dévolu sur les cultures.

Mais aujourd'hui, les champs sont en grande partie protégés par près de neuf kilomètres de clôtures anticerfs posées dans la région de Versoix, avec le soutien de l'OCAN. Seul un agriculteur subit encore des dégâts. Avec les cerfs, il s'agira d'une modeste régulation de quelques animaux.»



Protéger la chênaie
En hiver, les cerfs se nourrissent principalement de jeunes pousses d'arbres, en particulier de chêne, l'essence principale des forêts genevoises. GETTY IMAGES

publiques, l'agriculture, la biodiversité, la forêt, et de prendre en compte les souhaits de nos partenaires. Le cerf est une espèce qui doit se gérer au niveau régional, et nos voisins français et vaudois nous reprochent de ne rien faire. Nous voulons éviter la situation qui s'est produite avec les sangliers dans les années 2000, où nous avons cessé les tirs de régulation, ce qui a fait exploser leur population et les dégâts qu'elle occasionnait.

Les défenseurs de l'environnement sont partagés

● La question des tirs de régulation des cerfs a donné lieu à des débats nourris au sein de la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB), dont une minorité y était opposée. La députée PDC Christina Meissner, qui y représente le WWF, ne décolère pas. «Je ne suis pas fondamentalement contre les tirs de régulation des cerfs, mais les autoriser maintenant est prématuré. Dans un canton sans chasse, il faudrait d'abord examiner toutes les autres solutions pour limiter le nombre de cerfs dans les bois de Versoix avant d'en venir à les abattre. Si on recrée des corridors biologiques, ils pourront plus facilement se déplacer ailleurs et relâcher la pression sur cette forêt. Par ailleurs, cette décision est basée sur la gestion actuelle de la forêt en futaie

On parle de tuer peut-être une dizaine d'individus par an - environ un tiers de mâles, un tiers de biches et un tiers de jeunes - sur une population qui pourrait atteindre des pics de 60 à 70 individus dans les bois de Versoix. Une étude menée par le bureau Ecotec a mesuré l'impact de la présence des cerfs sur cette forêt. «Partout, on y voit les dégâts qu'ils font, relève Patrick Durand, directeur d'Ecotec. Le taux d'abroustissement dépasse régulièrement les 20%, ce qui est le seul considéré comme tolérable pour que la fo-

rêt se régénère. La densité de cerfs est énorme. Nous en avons recensé 13,5 au kilomètre carré en hiver, lorsqu'ils sont le plus nombreux.» Pour ce biologiste, le retour du cerf est une des rares fiertés qu'on peut avoir en Suisse en matière de biodiversité. «Mais alors qu'on tire des chevreuils et des centaines de sangliers pour réguler leurs populations, il n'y a pas de raison de faire une exception pour le cerf. Sauf si c'est une question politique. Soit on revoit nos objectifs forestiers, soit on tire le cerf.»

Président de la CCDB, René Longet se félicite aussi de la précision des cerfs à Genève: «Cependant, leur densité y est trois à quatre fois supérieure à ce qui est toléré en France ou dans le canton de Vaud. Il ne s'agit pas d'être contre le cerf, mais la forêt n'est pas qu'une réserve naturelle. Elle remplit plusieurs fonctions, qui doivent s'équilibrer.» L'ancien élu socialiste précise que l'autorisation des tirs de régulation doit être assortie de conditions et que chaque plan de tir sera examiné préalablement par la commission.

irrégulière de chênes, mais on ne s'est pas demandé s'il ne fallait pas remettre ce choix sylvicole en question et opter pour un autre type de forêt, plus compatible avec les cerfs.» Christina Meissner estime par ailleurs que Genève pourrait tirer avantage de la présence de cet animal sur son territoire en créant une offre touristique liée à l'observation des cerfs, qui sont relativement faciles à observer à certaines saisons et qui fascinent beaucoup le public. «J'espère que le Conseil d'État fera savoir que ça n'est pas sa priorité que de tirer les cerfs comme premier acte fort après l'adoption du plan pour préserver la biodiversité. Il n'y a pas urgence à cela.»

Lui aussi connu pour être un amoureux de la nature, Philippe Roch, l'ancien secré-

taire d'État à l'Environnement, qui siège aussi à la CCDB, a quant à lui voté pour les tirs de régulation des cerfs. «Étant un artisan de l'interdiction de la chasse à Genève en 1974, je ne suis jamais content quand on tire des animaux. Mais le consensus qu'on a trouvé en posant des conditions à cela me convient. S'il y a trop de cerfs dans les bois de Versoix, cela peut aussi être mauvais pour eux-mêmes. Le risque de maladies s'accroît, ainsi que le risque d'accidents sur les routes. De toute manière, nous allons suivre de près l'évolution de la situation. Les plans de tir devront être soumis à la commission. Les conditions que nous avons réussi à faire accepter devront être mises en œuvre mais pour certaines, comme les corridors biologiques, cela prendra des années.» **AN.G.**

Créer des sanctuaires

Il s'agirait aussi de limiter l'accès aux véhicules motorisés sur les chemins et de créer des sanctuaires à cerfs, où ils pourraient trouver refuge sans être dérangés. Mais alors qu'une majorité de la CCDB a estimé que ces objectifs pouvaient être poursuivis parallèlement aux tirs de régulation, une minorité aurait souhaité que l'on garantisse d'abord ces conditions avant d'autoriser les tirs de régulation (*tire ci-dessus*).

Lire l'éditorial en une: «L'État osera-t-il abattre Bambi?»